Office fédéral de l’énergie, 3003 Berne

**Approbation de la modification du Traité sur la Charte de l’énergie**

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication (DETEC) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur le projet d’arrêté fédéral portant sur l’approbation de la modification du Traité sur la Charte de l’énergie.

Nous comprenons que les négociations de modernisation, menées entre 2017 et 2022, ont abouti à des modifications du Traité sur la Charte de l’énergie qui

- renforcent le droit des États à réglementer dans l’intérêt public, notamment pour des objectifs climatiques ;
- améliorent la transparence des mécanismes de règlement des différends ;
- alignent le traité sur les accords internationaux actuels, comme l’Accord de Paris ;
- introduisent un mécanisme de flexibilité permettant aux États d’exclure certains combustibles fossiles de la protection des investissements.

Nous approuvons l’arrêté fédéral qui permet au Conseil fédéral de ratifier les modifications du Traité sur la Charte de l’énergie.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, à l’assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 16 février 2026

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,* C. GRAF

*La chancelière,* S. DESPLAND